

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 13

Votants..... 15

Procurations..... 2

Date de la convocation : 18/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-
Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude,
VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur
VIDAL Didier, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame
JUANBERRIA Anne-Marie.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 6****DELIBERATION N° 16****BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE**
AFFECTATION DES RESULTATS**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;**Vu** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la microcentrale ;**Considérant** que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2023 au budget annexe de la microcentrale (section de fonctionnement) a donné lieu à un déficit de -8 035.44 € ;**Considérant** qu'avec le déficit antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de - 20 231.50 € ;**Considérant** que le résultat comptable de l'année 2023 de la section d'investissement est de 5 986.83 € ;**Considérant** qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 46 411.84 € ;**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de la microcentrale 2024 les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au compte 002 soit -20 231.50 € ;
- **D'AFFECTER** sur le budget annexe de la microcentrale 2024 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 46 411.84 € ;

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé**Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT*
*Le Maire
Claude VIDAL*
Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le2-8-MARS-2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le2-8-MARS-2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

